

Audit des achats dans les représentations suisses à l'étranger

Secrétariat général du Département fédéral des affaires étrangères

L'essentiel en bref

En tant que partie intégrante de l'administration générale de la Confédération, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et toutes ses directions sont soumis aux dispositions de la Loi fédérale sur les marchés publics. La division Contrats, Marchés Publics, Compliance du Secrétariat général du DFAE (SG-DFAE) met à disposition des directives et des outils normatifs pour garantir que l'achat de services, de biens et d'ouvrages par les différentes unités organisationnelles du DFAE soit conforme à la loi. Dans les représentations à l'étranger, des achats ont été effectués pour un total de 657 millions de francs entre 2018 et 2021. Sur ce montant, 90 % (soit 590 millions de francs) sont imputés à la Direction du développement et de la coopération (DDC).

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a vérifié si les représentations à l'étranger respectent les directives légales en matière de marchés publics et si les objectifs liés à la législation sur les marchés publics sont atteints. Les achats des représentations de la DDC à Pristina (Kosovo, coopération avec l'Est¹), à Katmandou (Népal, coopération avec les pays du Sud) et par l'ambassade de Suisse à Paris (France, Secrétariat d'État du DFAE) ont été examinés à titre d'exemple. Le présent audit se concentre sur les achats effectués dans les représentations à l'étranger dans le cadre d'un mandat en faveur de projets de coopération internationale (CI) ainsi que sur les achats effectués pour les représentations à l'étranger elles-mêmes, tels que des prestations de sécurité pour l'ambassade ou la représentation.

Le résultat de l'audit est globalement positif. Comme le CDF a analysé lors cet audit des achats effectués dans 3 des 170 représentations à l'étranger, le résultat n'est pas représentatif. Il montre toutefois ce qu'il est possible de faire en termes de qualité des achats dans les représentations à l'étranger et que les bases pour réaliser des achats conformes au droit sont en place.

Les processus et directives internes relatifs aux achats permettent aux représentations à l'étranger d'effectuer des achats conformes au droit, efficaces et efficaces

La directive interne du DFAE sur l'achat de services, de fournitures et de travaux de construction est de grande qualité et cohérente avec les directives du droit des marchés publics.

Il existe suffisamment d'instruments pertinents, tant normatifs qu'opérationnels. Ceux-ci permettent aux représentations à l'étranger d'effectuer des achats conformes aux buts du droit des marchés publics, malgré les situations spécifiques sur place. Les directives, modèles et processus existants favorisent aussi une procédure efficace entre le siège central et les représentations à l'étranger.

¹ L'affectation des représentations correspond à la situation avant la réorganisation de la DDC au 1^{er} septembre 2022.

Les cas examinés sont globalement positifs, mais des améliorations sont nécessaires dans le domaine des déclarations d'impartialité

Les déclarations d'impartialité relatives à des procédures d'appel d'offres spécifiques étaient disponibles dans les cas examinés. En revanche, des mesures sont nécessaires pour les déclarations d'impartialité générales qui ne sont pas liées à une procédure en particulier. Les compétences et le rythme de renouvellement doivent être réglés de manière uniforme au DFAE afin de contribuer à la lutte contre la corruption.

Les appels d'offres sont annoncés sur simap.ch. De manière générale et dans un souci de concurrence, cette publication devrait également faire l'objet d'une promotion ou d'une communication dans les médias locaux.

Avec ses prestations, la DDC évolue sur un marché très spécifique. Concernant les procédures ouvertes, les nouveaux soumissionnaires ou les soumissionnaires potentiels sont plus réticents à présenter une offre. Le DFAE devrait examiner les possibilités d'inciter ces soumissionnaires à déposer une offre pour stimuler davantage la concurrence et lutter contre un potentiel réseau de « fournisseurs attirés ».

Texte original en allemand